



Membre de la plateforme de l'Agence
des Droits Fondamentaux de l'UE

Messieurs les Préfets
Mesdames et Messieurs les Sous-préfets
des cinq départements de BRETAGNE

Objet : décret Pétain du 30 juin 1941

Nantes le 30 juin 2011

Messieurs les Préfets, Mesdames et Messieurs les Sous-préfets,

Il y a 70 ans, le 30 juin 1941, le maréchal Pétain, chef d'un Etat soumis à l'occupant nazi, signait le décret qui amputait la Bretagne en lui enlevant le pays nantais. Ce décret a créé un précédent pour maintenir la partition de la Bretagne.

Alors que nous commémorons ce triste anniversaire, nous vous rappelons que :

-la séparation de la Loire Atlantique du reste de la Bretagne a été maintenue arbitrairement et contre l'avis des élus et sans consultation des populations lors de la création des régions administratives en 1972.

-le sondage gouvernemental de mars 2009 confirme que 68% de la population bretonne des 5 départements est favorable à la réunification.

-le CG 44 et le CR de Bretagne ont votés des vœux en faveur de la réunification et que **plusieurs milliers d'élus** ont signé la charte pour la réunification

-l'amputation de la Bretagne affaiblit l'ensemble des 5 départements bretons en déstructurant les liens séculaires et les réseaux sportifs, médiatiques, culturels, économiques, universitaires, politiques... **affaiblit la Bretagne** en la privant de son département le plus peuplé et le plus industrialisé.

Nous exigeons de l'Etat qu'il **condamne la politique d'assimilation forcée** exercée par ses administrations, la région administrative dite des Pays de Loire et les villes de Nantes et Saint Nazaire (substitution de la culture bretonne au profit de la culture dite « ligérienne ») envers les habitants de Loire-Atlantique et **engage le processus de réunification** de la BRETAGNE.

Certain que la réunification donnera de nouvelles capacités à la Bretagne pour ses politiques publiques en faveur de son développement économique, culturel et social,

Veillez recevoir, Messieurs les Préfets, Mesdames et Messieurs les Sous-préfets, nos meilleures salutations bretonnes, françaises et européennes.

Le Président de Bretagne Réunie
Paul LORET

Jeudi 30 juin à 18h, nous appelons tous ceux qui refusent cette partition contre nature, à se rassembler symboliquement devant certaines préfectures et sous-préfectures des 5 départements bretons.